

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 997

présenté par
M. Dumont, M. Pradié, Mme Bonnivard, M. Schellenberger, M. Minot et Mme Corneloup

ARTICLE 4 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ouvrir une filière de régularisation massive de travailleurs clandestins dans un pays comportant plus de 5 millions de chômeurs est une hérésie.

En régularisant ces clandestins, on envoie le signal aux employeurs qu'ils peuvent continuer à mettre en concurrence des Français ou des étrangers légalement établis en France avec des clandestins sous-qualifiés, ne permettant d'améliorer ni les conditions de travail ni les rémunérations des métiers sous qualifiés, créant des trappes à chômage.